

# CONFERENCE MONDIALE SUR L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

## L'enseignement supérieur au XXI<sup>e</sup> siècle

### Vision et actions

UNESCO, Paris, 5 – 9 octobre 1998

## VOLUME V – PLENIERE

### Cameroun

Note1: Afin de satisfaire aux normes de publication de l'UNESCO, certains textes ont dû être corrigés.

Note2: Les auteurs sont responsables du choix et de la présentation des faits figurant dans leurs documents ainsi que des opinions qui y sont exprimées, lesquelles ne sont pas nécessairement celles de l'UNESCO et n'engagent pas l'Organisation.

Cameroun

---

**Allocution de M. Jean-Marie Atangana Mebara  
Ministre de l'Enseignement Supérieur de la République du Cameroun**

Monsieur le Président de la Conférence,  
Mesdames, Messieurs les Ministres et Chefs de délégation,  
Mesdames et Messieurs les Recteurs et Présidents des universités,  
Honorables Délégués et participants à la Conférence,

A l'aube du troisième millénaire et dans un monde où l'intelligence se confirme comme le principal capital des Nations, il est en effet opportun de marquer un moment de réflexion sur l'important instrument de formation des citoyens qu'est l'enseignement supérieur.

Aussi est-il agréable à la Délégation camerounaise de saluer l'heureuse initiative prise par l'UNESCO et notamment son Directeur général, Monsieur Federico Mayor, de réunir les différents partenaires de l'enseignement supérieur de par le monde, décideurs, enseignants, chercheurs, étudiants, financiers, et organisations inter et non gouvernementales.

Le constat est clair que depuis quelques années les objectifs, les statuts, les ressources, les acteurs et les modes de fonctionnement de l'enseignement supérieur ont évolué, en réponse aux mutations sociales, politiques et culturelles des différents pays.

Dans le cadre de cette Conférence, la délégation camerounaise se propose de vous faire part de son expérience, avec ses succès et ses échecs, elle se propose de partager avec vous les défis qui nous interpellent pour demain, en même temps que nos espoirs et nos attentes.

Nous le ferons en deux principaux volets :

- le développement de l'enseignement supérieur de 1962 à 1992
- la réforme universitaire de 1993

**I. Le développement de l'enseignement supérieur de 1962 à 1992**

Il n'est pas inutile de rappeler que le Cameroun, qualifié souvent d'Afrique en miniature, présente une configuration géographique, humaine, sociale et culturelle qui intègre les réalités et les potentialités de la quasi-totalité des pays africains. Pays de cultures anglophone et francophone, ayant subi les influences allemande et arabophone, le Cameroun a un système d'enseignement qui reflète la diversité de ses cultures et de ses peuples. Avec un taux démographique d'environ 2,8%, le Cameroun est constitué à près de 60% de jeunes de moins de 25 ans, ce qui induit une forte demande d'éducation de tous les niveaux, dont l'enseignement supérieur.

S'agissant de l'enseignement supérieur, c'est en 1962 qu'est créée, avec l'appui de l'UNESCO, l'Université Fédérale du Cameroun, concentrée sur un seul site, celui de la capitale, Yaoundé. La capacité d'accueil de cette institution est d'environ 3000 places. L'option politique affirmée alors est d'inciter le plus grand nombre de jeunes à accéder à l'enseignement.

Dès la fin des années 60 et jusqu'au début des années 80, le Gouvernement réalise un important programme d'investissements pour adapter les infrastructures à la demande d'enseignement supérieur. Dans ce cadre, quatre centres universitaires sont créés dans d'autres villes que Yaoundé, à savoir à Douala dans le Littoral, Buéa dans la zone anglophone, Dschang dans l'Ouest et Ngaoundéré dans la partie septentrionale du pays. Ces centres sont caractérisés par des enseignements spécialisés et une faible capacité d'accueil (entre 150 et 300 places pour chaque centre).

Mais il apparaît vite qu'il est impossible de mobiliser de manière continue des ressources budgétaires appropriées pour suivre le rythme de croissance des effectifs d'étudiants. Bien plus, la crise économique du milieu des années 80 se traduit même par le gel de nouveaux investissements

significatifs dans le domaine de l'enseignement supérieur. Pendant ce temps, la demande d'enseignement ne cesse de croître, de manière soutenue.

En 1992, l'Université est pratiquement au bord de l'implosion ; elle se caractérise par :

- un déséquilibre grave entre la capacité d'accueil et le nombre effectif d'étudiants, avec pour images frappantes des amphithéâtres surpeuplés, laboratoires saturés et ne pouvant renouveler leurs matériels ;
- une détérioration marquée des infrastructures existantes, faute de maintenance ;
- la démoralisation des enseignants ;
- un déséquilibre prononcé dans l'orientation et l'exécution des budgets ; à titre d'exemple, on note qu'en 1992 le budget de l'enseignement supérieur était englouti aux 2/3 par l'intendance (dont notamment les bourses et autres œuvres universitaires) au détriment des activités d'enseignement et de recherche.

## **II. La réforme universitaire de 1993**

La réforme universitaire s'est imposée comme un impératif de survie et un défi pour le futur. Elle est fondée sur les principes directeurs suivants :

- la participation des différents partenaires à la gestion et au financement de l'Institution universitaire ;
- l'autonomie la plus large possible sur le plan académique et celui de la gestion
- l'égalité d'accès pour tous les camerounais à l'institution universitaire ;
- la professionnalisation et l'augmentation de l'offre d'éducation ;
- l'ouverture à l'environnement local, national et international ;
- la déconcentration de l'Université de Yaoundé par la création de cinq nouvelles universités ;
- l'utilisation rationnelle et optimale des infrastructures existantes et des moyens disponibles ;
- un statut spécial motivant pour les enseignants, définissant, entre autres, un profil de carrière;
- la dynamisation de la coopération inter-universitaire et internationale.

Cette réforme qui se traduit notamment par la déconcentration et la décongestion de l'université, l'autonomie et un mode de financement spécifique des institutions universitaires appelle les précisions suivantes :

1. La déconcentration et la décongestion de l'Université de Yaoundé ont donné lieu à la création de 35 établissements répartis entre six universités :
  - 9 grandes écoles
  - 3 IUT
  - 2 facultés de Médecine
  - 1 faculté d'Agronomie
  - 5 facultés de Lettres et Sciences Humaines
  - 4 facultés de Sciences juridiques et politiques
  - 4 facultés de Sciences économiques et de gestion
  - 5 facultés de Sciences
  - 1 faculté des Sciences sociales et de Sciences de gestion
2. Des textes consacrent l'autonomie des universités sur tous les plans :
  - sur le plan académique et scientifique, le conseil d'université est l'autorité compétente au sein de l'université. Il assure les recrutements et les avancements des enseignants, approuve les programmes d'enseignement et de recherche, détermine les modalités de sélection des étudiants ;
  - sur le plan de la coopération, les universités ont la possibilité de passer des accords avec des universités étrangères. Elles peuvent recevoir une assistance directement des bailleurs de fonds sous forme de dons et de subventions ;
3. Le financement des universités se fait par l'allocation d'une subvention de l'Etat à laquelle s'ajoutent les droits universitaires payables par les étudiants. D'autres formes de financements par voie de subventions, dons, legs ou assistances de bienfaiteurs sont prévus.

Au bout de cinq ans de mise en œuvre de cette réforme, une première évaluation a fait ressortir des difficultés d'application et permis d'envisager de nouvelles perspectives.

Les problèmes relevés sont principalement d'ordre académique, humains, matériels et financiers.

### **1. sur le plan académique**

- les programmes et leurs contenus n'ont pas été tous revus pour prendre en compte les exigences du monde du travail ;
- les étudiants et les enseignants ont encore du mal à s'adapter au nouveau système d'unités de valeur et la nécessité de valider chaque unité de valeur entraîne parfois l'étalement de la formation dans le temps.

### **2. sur le plan des ressources humaines**

La création de six universités a eu pour conséquence immédiate de multiplier les besoins en enseignants qualifiés. Ces besoins n'ont pas toujours été satisfaits malgré le recrutement de nombreux assistants. La difficulté de recrutement des enseignants qualifiés s'explique par le faible niveau de leur rémunération.

Les ratios d'encadrement enseignant/étudiants sont largement en dessous des normes internationales.

### **3. sur le plan financier**

Les ressources des universités sont essentiellement constituées par les subventions de l'Etat, d'une part (environ 60-70% du budget), les droits universitaires d'autre part payés par chaque étudiant (40-30% du budget). Or il est difficile d'envisager une augmentation significative de ces ressources sans provoquer soit un dérapage des cadrages budgétaires, soit une exclusion de l'enseignement supérieur des couches défavorisées de la Nation.

S'agissant de l'assistance aux étudiants inscrits dans les universités, la politique arrêtée par le Chef de l'Etat Son Excellence Monsieur Paul Biya vise à promouvoir l'excellence, à soutenir les jeunes filles dans les filières scientifiques et techniques, et à encourager les étudiants handicapés et ceux en graves difficultés sociales. Mais cette assistance ne peut, en raison des contraintes budgétaires, répondre aux besoins d'un grand nombre d'étudiants.

La gestion fondamentale pour les autorités camerounaises est aujourd'hui : comment garantir au plus grand nombre de jeunes camerounais l'accès à l'enseignement supérieur tout en préservant la qualité de cet enseignement ?

Pour répondre à cette interrogation, la réflexion se poursuit autour de quatre axes :

- le développement de l'enseignement à distance qui est encore à une étape expérimentale, et l'exploitation de nouvelles technologies de communication ;
- la libéralisation effective de l'enseignement supérieur afin de permettre au secteur privé de participer au développement de cet ordre d'enseignement ;
- la recherche des mécanismes appropriés pour développer les partenariats efficaces entre les universités et les milieux d'affaires ;
- l'intensification de la coopération internationale en vue de développer des compétences humaines.

Comme on peut le constater, les problèmes que pose l'enseignement supérieur au Cameroun à la veille du XXI<sup>e</sup> siècle sont ceux que l'on rencontre dans la plupart des pays en développement. La volonté politique de les résoudre est forte. La coopération internationale bilatérale, multilatérale, sous toutes ses formes, nous apparaît de nature à aider les uns et les autres à trouver et à mettre en œuvre les solutions spécifiques à ces problèmes. Le Cameroun se réjouit de prendre part aux travaux de cette Conférence qui permettront sans doute de définir les axes majeurs d'action pour les années à venir.